

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CLAMART

Du lundi 14 mai au mardi 12 juin 2018

Par arrêté n°A 19/2018 du 10 avril 2018, le Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU de Clamart.

La modification n°1 du PLU de Clamart a notamment pour objectifs d'adapter finement le zonage et de modifier certaines règles d'utilisation du sol notamment au regard des propositions issues de l'étude urbaine du CAUE 92 sur les avenues et leurs abords et dans le secteur Galvents-Corby, d'élaborer des préconisations en termes d'aménagement et d'embellissement à l'échelle du grand paysage, d'affiner le règlement du PLU sur des secteurs de projet à enjeu urbain fort et sensible, de préciser certains points du règlement pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme et de rectifier des erreurs matérielles.

L'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de Clamart se déroulera du **lundi 14 mai 2018 au mardi 12 juin 2018 inclus**, soit pendant 30 jours consécutifs, au centre administratif de l'Hôtel de ville de Clamart (Direction de l'Urbanisme et du Logement, 3ème étage, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart), les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h, les mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Monsieur François HUET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.clamart.fr et de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris à l'adresse suivante : www.valleesud.fr. Il sera également consultable depuis un poste informatique situé au 3^{ème} étage du Centre administratif (1-5, av. Jean Jaurès, 92140).

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le projet de PLU :

- sur le registre d'enquête publique à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : modificationpluclamart@valleesud.fr ;
- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur - Modification n°1 du PLU - Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart- Centre administratif, 1-5, avenue Jean Jaurès - 92140 CLAMART

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) durant l'enquête publique du lundi au vendredi aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **lundi 14 mai de 9H à 12H**
- **jeudi 31 mai de 14H30 à 17H30**
- **samedi 9 juin de 9H à 12H**
- **mardi 12 juin de 14H30 à 17H30**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Jean-Didier Berger, Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) aux horaires habituels d'ouverture du service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n°A19/2018.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140), au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, situé 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses, en Préfecture et sur les sites internet de la ville de Clamart www.clamart.fr et de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de la commune de Clamart, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Le Président

Jean-Didier BERGER